



## **LETTRE D'INFORMATION DE LA COMMUNE MIXTE DE VALBIRSE**

*Octobre 2021*

### **Vaccination à Valbirse les 5 et 6 octobre 2021**

Les personnes qui le souhaitent pourront se faire vacciner contre le Covid à Valbirse, ceci sans rendez-vous, le mardi 5 ou le mercredi 6 octobre. Une équipe mobile de l'HJB sera en effet présente à la Salle communale de Malleray, entre 10h00 et 18h30, pour la 1ère dose. La 2e dose se fera au même endroit, les 9 et 10 novembre.

Il est nécessaire de prendre avec soi sa carte d'assurance maladie, une pièce d'identité et si possible son carnet de vaccination. Les citoyens qui souhaitent gagner un peu de temps peuvent s'inscrire préalablement sur le site <https://be.vacme.ch/start> ou au 031 636 88 00.

Bévilard, le 1er octobre 2021  
Commune mixte de Valbirse

---

### **Forte participation à la Fête du sport**

La Fête du sport, qui s'est déroulée le samedi 25 septembre sous le soleil, a rencontré un beau succès. Un grand merci aux sociétés sportives, aux écoles et aux nombreux participants pour cette belle journée !

Bévilard, le 1er octobre 2021  
Commune mixte de Valbirse



---

## Nouvelle place de jeux à Malleray

Les enfants peuvent profiter d'une place de jeux totalement renouvelée à la Grand-Rue à Malleray, dans le secteur du collège. Bon amusement !

Bévilard, le 1er octobre 2021

Commune mixte de Valbirse



---

## Travaux à la Route de Champoz

Les travaux de la route de Champoz sont dans leur dernière ligne droite. Le chantier concerne le secteur allant de l'intersection route de Champoz/route de Sorvilier jusqu'à la partie déjà assainie de la route de Champoz. En raison

notamment de la remise en état de tuyaux suite aux intempéries de juin, ces travaux s'étendront sur une durée un peu plus longue que prévu. La gestion de la circulation continuera donc d'être réglée par des feux de signalisation durant quelques semaines, soit jusqu'à environ fin novembre 2021. Les autorités prient les automobilistes de suivre la signalisation routière temporairement mise en place. Elles remercient les usagers de la route et les riverains de leur compréhension.

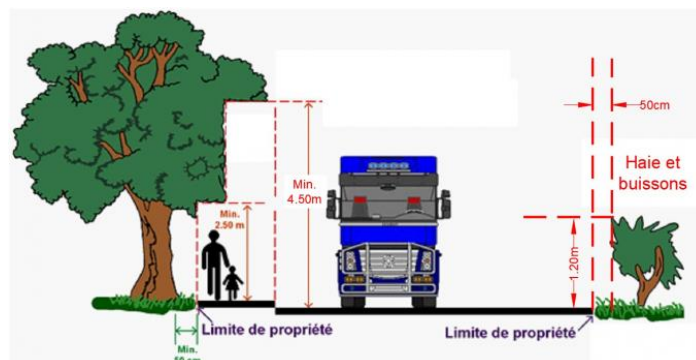
Bévilard, le 22 septembre 2021

Commune mixte de Valbirse

---

## Végétation débordante

La végétation plantée le long des routes peut s'avérer belle et utile, mais elle pose aussi de sérieux problèmes lorsqu'elle est débordante. Elle peut non seulement gêner le passage, mais surtout péjorer la visibilité et engendrer de graves conséquences. Parmi la foisonnant législation, rappelons que



- L'espace surplombant la chaussée des routes publiques doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins ;
- En règle générale, l'espace surplombant les trottoirs, chemins pour piétons et pistes cyclables doit être maintenu libre sur une hauteur de 2,50 m au moins ;
- La largeur libre doit être de 0,50 m au moins ;
- Pour les carrefours dans une zone 30km/h, la visibilité doit être de 30 m dans les deux directions pour un point d'observation situé à une distance de 2,50 m du bord de la chaussée.

Dans les cas où ces prescriptions ne sont pas respectées, nous prions les propriétaires de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin de tailler la

végétation débordante dans les meilleurs délais. Pour toute question complémentaire, les Services techniques se tiennent à disposition au 032 491 61 66.

Bévilard, le 16 septembre 2021  
Commune mixte de Valbirse

---



---

This email was sent to [michael.bassin@valbirse.ch](mailto:michael.bassin@valbirse.ch)  
[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)  
Commune mixte de Valbirse · Rue Aime Charpiloz 2 · Bevilard 2735 · Switzerland

